



Association « VIVONS LE COLLÈGE » collège Charles de Gaulle St Pierre De Chandieu

Association des parents d'élèves, indépendante de toutes fédérations, régie par la loi 1901.

L'association a pour objet :

❖ d'organiser des rencontres à l'occasion de conférences destinées aux parents des collégiens sur : le harcèlement, les dangers d'internet et l'addiction suivant les années ; d'organiser le bal des 3^{èmes} ; de participer à la cérémonie des remises du diplôme des brevets des collèges et remettre des prix aux mentions TB ; de gérer les demandes des usagers pour les transports scolaires ; de suivre les prestations du restaurateur scolaire ; de monter des projets comme l'aménagement végétal au sein du collège ; de créer un réseau d'entreprises pour le stage des 3^{èmes},...

❖ d'assurer une liaison permanente dans une atmosphère de confiance réciproque, entre les parents des collégiens, la direction, le personnel enseignant et non enseignant du collège Charles De Gaulle.

La mission des membres de « Vivons le collège » est : - d'être à l'écoute de tous les parents des collégiens et les représenter le mieux possible, - et s'il le souhaite, de participer aux instances régissant la vie du collège Charles de Gaulle, qui sont :

Le Conseil d'Administration - 6 parents élus via des élections faites tous les ans (mi-octobre) et se réunissant à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an.

Le parent élu :
→ adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur,
→ délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité,
→ donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc....
→ délibère sur les questions liées à l'accueil et l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

A votre demande, le parent élu peut assurer un rôle de médiateur auprès de la communauté éducative.

Les Conseils de Classe - C'est une équipe de parents volontaires qui acceptent de s'investir pour l'année scolaire pour les trois conseils de classe.

→ Le parent délégué de classe assure la liaison entre : les familles, l'équipe enseignante (en particulier avec le professeur principal) et la direction.

→ Il rédige le compte rendu du conseil de classe qui sera communiqué aux parents de la classe.

Vous bénéficierez d'informations réservées à nos adhérents telles que les comptes rendus des conseils d'administration et de certaines commissions ainsi que le suivi de nos actions (logistique des transports scolaires, et de la cantine scolaire, ...), vous êtes informés des actualités du collège.

Votre cotisation permettra de financer des opérations comme les conférences, le bal des 3^{èmes}, les remises de prix aux mentions TB du brevet... Vous pouvez ainsi faire le choix d'adhérer à l'association sans obligation de faire partie des parents délégués de classe et du conseil d'administration.

Adresse mail de l'association : vivonslecollege@gmail.com; Page Facebook : **Vivons le collège – Charles de Gaulle**

ASSEMBLEE GENERALE (VLC & FSE), Mercredi 30/09/20 A 20h, à la salle « le cercle », avenue Amédée Ronin, à St Pierre de Chandieu

✂ -----

BULLETIN D'ADHESION

NOM DU PARENT : **PRENOM DU PARENT** :

Commune : **Portable** : __ / __ / __ / __ / __

Adresse mail :

(Coordonnées diffusés aux membres de l'association et aux parents si vous êtes parent délégué de classe)

Désire participer au **Conseil d'Administration** : ☐ OUI Titulaire ☐ OUI Supplément ☐ Non

Désire être **Parent Délégué de Classe** : ☐ OUI classe de : ☐ OUI Supplément ☐ Non

NOM, Prénom des collégiens	Classe

Cotisation annuelle : 12 euros

Règlement par : ☐ Chèque (à l'ordre de « vivons le collège ») ☐ Espèce

MERCI de joindre le présent bulletin d'adhésion accompagné du règlement dans l'une des boîtes aux lettres de l'association : à côté du bureau des surveillants ou à l'extérieur du collège, rue du gymnase ou le remettre lors de l'AG

Date : Signature :